Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 02 mars 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 24 février 2023, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Florence LE BEC étant secrétaire de séance.

Membres	29
Présents	23
Représentés	5
Votants	28
Exprimés	28
Pour	28
contre	0

Délibération n°2023/3
En date du 02 mars 2023
Portant sur :
Demande de subvention – Restructuration de la base nautique - Actualisation

Présents :
Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur François VENEL, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Madame Christelle THORÉ, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Amanda SABOURDY, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Monsieur Michaël RUIZ-OLID.
Représentés : Monsieur Guy MARISSAL par Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Monsieur Patrick BENAYOUN par Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Stéphanie MERCIER par Monsieur Patrice POT, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Laurent THARAUD par Monsieur Jean DU BOUCHERON.

La Commune d'Aixe-sur-Vienne est propriétaire de la base nautique Fabrice BEAUDEAU, lieu de pratique des sports de pagaie. Cet équipement vieillissant a besoin d'être requalifié et repositionné à une échelle plus large, allant de Limoges à Saint-Junien. En effet, la création d'une base multi-activités à Saint-Victurnien (16 km) et l'aménagement du Moulin de la Mie (commune de Saint-Priest-sous-Aixe) comme lieu d'accueil des descentes « loisir » questionnent la vocation de la base d'Aixe-sur-Vienne.

Avant d'envisager une quelconque opération, la Collectivité a souhaité conduire une étude pré-opérationnelle pour le développement des sports et loisirs de nature sur le site des Roches Bleues. Il s'agissait d'identifier les différents potentiels de ce secteur au regard des objectifs définis ci-dessus.

Les conclusions présentées en réunion publique le 27 juin 2019 donnent lecture d'une stratégie d'aménagement suivant 6 axes majeurs, hiérarchisés en fonction de leur urgence et de leur importance au vu des objectifs et enjeux de l'étude.

AXE 1 : Restructuration de la base nautique
AXE 2 : Préservation et valorisation du patrimoine bâti remarquable
AXE 3 : Préservation et valorisation du patrimoine naturel remarquable
AXE 4 : Affirmer la vocation sportive et de loisirs du parc des Roches Bleues
AXE 5 : Ouverture et interconnections avec l'environnement proche
AXE 6 : Affirmer la vocation collective d'agrément et de repos du parc public

La restructuration de la base nautique s'affirme ainsi en tant que priorité d'aménagement.

Par délibération n° 2020/71 en date du 02 juillet 2020, l'Assemblée Délibérante autorisait Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière susceptible d'être accordée dans le cadre de la réalisation de ce projet. Il est demandé aujourd'hui à l'Assemblée d'approuver la révision du plan de financement de cette opération eu égard à l'accompagnement financier qui pourrait être mobilisé pour cette opération et à l'évolution de l'enveloppe budgétaire arrêtée en phase Avant-Projet Définitif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la délibération n°2020/71 en date du 02 juillet 2020,

Le Conseil Municipal :

- approuve la révision du plan de financement tel que présenté ci-dessous dans le cadre du projet de restructuration de la base nautique Fabrice BEAUDEAU située parc des Roches Bleues à Aixe-sur-Vienne
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides susceptibles d'être accordées

Opération			Financement		
			Europe	:	200 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	:	111 916,00 €			
			Etat		
Missions annexes	:	8 745,00 €	DETR (1ère tranche)	:	200 000,00 €
			DETR (2ème tranche)	:	160 000,00 €
Frais publicité/aléas	:	64 000,00 €			
			Région	:	240 000,00 €
Travaux	:	1 142 000,00 €			
			Conseil Départemental CDDI	:	45 000,00 €
			Commune	:	481 661,00 €
TOTAL HT	:	1 326 661,00 €	TOTAL	:	1 326 661,00 €

A AIXE SUR VIENNE, le 02 mars 2023

Le Maire
René ARNAUD

Transmis le : 03 mars 2023
Publié le : 03 mars 2023

Mise en ligne le 06 mars 2023